

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier en Copropriété sis sur la Commune de TOULON (Var) 33 Rue Victor Micholet, cadastré Section CN N° 34 les lots de Copropriété :

N° 10 et 11 formant un APPARTEMENT UNIQUE situé au 4^{ème} étage d'une superficie de 21,22 m²

MISE A PRIX

DIX MILLE EUROS..... 10 000,00 €

Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Huissiers de Justice Associés à TOULON – le LUNDI 26 FEVRIER 2024 de 11 H 00 à 12 H 00

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI QUATORZE MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE à QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

CREANCIER POURSUIVANT

Le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence dénommée « 33 RUE VICTOR MICHOLET » sis à TOULON, représenté par son Syndic en exercice la Société EQUINOX IMMOBILIER immatriculée au RCS DE TOULON sous le N° B 528 935 646 dont le siège social est 20 rue Victor Micholet agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier

DESCRIPTION DU BIEN ET MODE D'OCCUPATION

Dans un ensemble immobilier en Copropriété sis sur la Commune de TOULON (Var) 33 Rue Victor Micholet, cadastré Section CN N° 34 Le bien dont s'agit consiste en deux lots N° 10 et N° 11 de la Copropriété correspondant à un appartement réuni situé au 4^{ème} étage, porte palière de droit, d'un immeuble comptant cinq niveaux sur rez-de-chaussée, le 5^{ème} étage étant dédié à des chambres de bonnes ou celliers.

L'immeuble est ancien mitoyen des deux côtés.

Lors de l'établissement du Procès-Verbal Descriptif Maître DENJEAN PIERRET, Commissaire de Justice a constaté que les lots 10 et 11 étaient en très mauvais état et que le sol était jonché de débris

MODE D'OCCUPATION

Les biens sont inoccupés.

CHARGES ET TAXES

Le montant de la taxe foncière n'a pas été communiqué,

Les provisions pour charges sont d'environ 274 € par semestre

IMPORTANT CONDITIONS POUR ENCHERIR

Tout enchérisseur devra remettre à son avocat inscrit au Barreau de TOULON et ce avant qu'il porte les enchères un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 € lorsque la mise à prix est inférieure à 30 000 €

SITE INTERNET

Il est précisé que le Cahier des Conditions de Vente et toutes les pièces afférentes à la présente procédure sont accessibles sur le site internet : www.kalliste-avocats.com à la rubrique vente aux enchères.

ENCHERES & MISE A PRIX

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI QUATORZE MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de **DIX MILLE EUROS**

Ci 10 000,00 €

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON où il a été déposé le 15 Septembre 2023 et a été enregistré sous le n° 23/00053(*Greffe ouvert de 9 H à 11 H*).

A TOULON, le 22 Janvier 2024

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.